

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
NOVEMBRE 2018**

**Présenté par
Valérie PÉCRESSE**
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**EAU, MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES - 4ÈME AFFECTATION 2018
APPELS À PROJET PLAN VERT - 3ÈME SESSION 2018**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	6
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	9
Annexe 1 : Fiches Projets Eau et milieux aquatiques	10
Annexe n° 2 : Fiches projet Plan Vert	39
Annexe n° 3 : Fiche projet corrigée suite à une erreur matérielle	72

EXPOSÉ DES MOTIFS

Chapitre : 907 – Environnement

Code fonctionnel 74 « Politique de l'eau »
Code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel »

Le présent rapport propose d'affecter en investissement un montant global de 9 190 131.67 €, soit :

1. Au titre de la politique de l'eau et des milieux aquatiques :

La Région, par délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016, s'est engagée dans une stratégie visant en priorité la préservation, la restauration et la valorisation des milieux aquatiques et humides.

Un règlement d'intervention, regroupant les dispositifs permettant de soutenir financièrement les acteurs engagés dans cette démarche, a été voté par délibération n° CP 16-546 du 13 décembre 2016. Il a pris effet au 1^{er} janvier 2017 et permet de proposer une quatrième série d'affectations en 2018.

Le présent rapport mobilise ainsi un montant global de 1 114 751,78 € d'autorisations de programme disponibles sur le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 74 «politique de l'Eau», programme HP 74-006 (174006) « Milieux aquatiques et humides », action 17400601 « Milieux aquatiques et humides », du budget 2018.

Il s'agit plus particulièrement, dans le cadre :

- du dispositif de renaturation, d'aider 1 association, 1 département et 1 communauté d'agglomération pour 524 782,80 €.
- de la démarche « zéro phyto », de permettre à 3 communes et 1 communauté d'agglomération d'acheter du matériel alternatif à l'usage des produits phytosanitaires (désherbeurs, broyeurs,...) et de végétaliser 2 cimetières pour un montant de 121 771,80 €.
- du dispositif de maîtrise des ruissellements, d'octroyer une aide de 468 197,18 € à 3 communes et 1 département.

L'ensemble des fiches projets y afférant sont présentées en annexe 1 à la délibération.

Dans ce cadre, il est proposé 3 transferts budgétaires de :

- 82 401,79 € en autorisation de programme sur le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 74 «Politique de l'eau», programme PR 74-006 «Milieux aquatiques et humides», action 474006 013 «Milieux aquatiques et humides», vers le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 74 «Politique de l'eau», programme HP 74-006 «Milieux aquatiques et humides», action 17400601 «Milieux aquatiques et humides», du budget 2018.
- 684 000 € en autorisation de programme sur le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 76 «Patrimoine naturel», programme HP 76-003 «Protection des milieux naturels et des paysages», action 17600305 «Investissement des Réserves naturelles régionales (RNR)», vers le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 74 «Politique de l'eau», programme HP 74-006 «Milieux aquatiques et humides», action 17400601 «Milieux aquatiques et humides», du budget 2018.

- 238 000 € en autorisation de programme sur le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 71 «Actions transversales», programme HP 71-001 «Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)», action 17100103 «Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)», vers le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 74 «Politique de l'eau», programme HP 74-006 «Milieux aquatiques et humides», action 1 74 006 01 «Milieux aquatiques et humides», du budget 2018.

2. Au titre du plan vert :

La Région, en approuvant, par délibération n° CR 2017-50 du 9 mars 2017, le «Plan Vert d'Ile-de-France : la nature pour tous et partout», s'est engagée dans une politique ambitieuse de réduction de la carence en espaces verts sur l'ensemble du territoire francilien. Le règlement d'intervention associé a été voté par délibération n° CR 2017-119 du 6 juillet 2017, et modifié par délibération n°CP 2018-101 du 24 janvier 2018.

Au titre du troisième appel à projet lancé en mars 2018, 15 dossiers vous sont présentés dans ce rapport. Ils permettront la création de 22,24 ha (222 424 m²) de nouveaux espaces verts et de nature ouverts au public, et l'amélioration de l'accessibilité de 2,1 ha (21 500 m²) d'espaces existants qui étaient jusqu'ici pas ou peu accessibles. Ces dossiers sont répartis ainsi : 3 dans les Yvelines, 3 en Essonne, 2 dans les Hauts-de-Seine, 1 en Seine-Saint-Denis, 4 dans le Val de Marne et 2 dans le Val-d'Oise.

Par ailleurs, le présent rapport propose d'affecter 5 000 000,00 € d'autorisation de programme à l'Agence des Espaces Verts pour l'acquisition et l'ouverture au public du Bois Saint Martin, bois de 300 ha actuellement privé et non accessible au public.

L'ensemble des fiches projets sont présentées en annexe 2 à la délibération.

Au total, le présent rapport mobilise au titre du Plan Vert 8 075 379,89 € d'autorisation de programme qui seront prélevés sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages », action 17600307 « Plan vert », du budget 2018.

A cette fin, il est proposé de transférer, au sein du chapitre 907 « Environnement », un montant de 4 170 616,50 € vers le code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages », action 17600307 « Plan vert » du budget 2018, décomposé comme suit :

- 182 000 € depuis le code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-001 (171001) « Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) », action 17100103 « Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) »
- 1 222 215,30 € depuis le code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action 17200109 « Fonds propreté »
- 3 276,20 € depuis le code fonctionnel 73 « Politique de l'air », programme HP 73-002 (173002) « Plan Changeons d'air », action 17300203 « Amélioration de la qualité de l'air dans le métro et les RER »
- 2 416 645 € depuis le code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Energie », action 17500106 « Energies renouvelables »
- 346 480 € depuis le code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Energie », action 17500105 « Efficacité énergétique et SEM »

3. Erreur matérielle

Suite à une erreur matérielle, il s'agit de corriger la date prévisionnelle de démarrage du dossier n° EX0343301 voté par délibération n° CP 2018-286 au bénéfice de la commune de Chanteloup-les-Vignes, sans impact sur le montant de la subvention octroyée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 21 NOVEMBRE 2018

EAU, MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES - 4ÈME AFFECTATION 2018 APPELS À PROJET PLAN VERT - 3ÈME SESSION 2018

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 210-1 et suivants ;
- VU** La délibération n° CR 30-06 du 5 octobre 2006 relative aux nouvelles compétences régionales sur le patrimoine naturel d'Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 97-13 du 18 octobre 2013 relative à l'adoption du schéma directeur de la Région Ile-de-France ;
- VU** Le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013, portant approbation du Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France ;
- VU** La délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015, relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- VU** Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, adopté le 5 novembre 2015 par le Comité de bassin et Arrêté le 1er décembre 2015 par le Préfet coordonnateur de bassin ;
- VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 « délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente » modifiée suite à l'examen du rapport n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 « simplifier le fonctionnement du Conseil régional » ;
- VU** La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016, relative à la mise en œuvre de la mesure « 100 000 stages » pour les jeunes franciliens ;
- VU** La délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016, relative à la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides ;
- VU** La délibération n° CP 16-313 du 16 novembre 2016 approuvant les nouvelles conventions types dans le domaine de l'Eau, des milieux aquatiques et humides ;
- VU** La délibération n° CP 16-546 du 13 décembre 2016, relative à l'approbation du règlement d'intervention en faveur de l'Eau, des milieux aquatiques et humides ;
- VU** La délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 relative à la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, modifiée par amendement à la délibération n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;
- VU** le Plan Vert de l'Ile-de-France adopté par délibération n° CR 2017- 50 du 10 Mars 2017 et son règlement d'intervention adopté par les délibérations n° CR 2017-119 du 7 juillet 2017 et n° CP 2018-101 du 24 janvier 2018 ;

- VU** La délibération n° CP 2017-580 du 22 septembre 2017 approuvant la convention type du Plan vert ;
- VU** La délibération n° CP 2018-286 du 4 juillet 2018 attribuant des financements aux lauréats de l'appel à projet Plan vert n°2
- VU** Le règlement budgétaire et financier approuvé par la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 prolongé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 ;
- VU** Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2018 ;
- VU** l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- VU** l'avis de la commission des finances ;
- VU** le rapport n°CP 2018-548 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1

Décide, au titre de la stratégie régionale relative aux Milieux aquatiques et humides, de participer financièrement aux opérations détaillées dans les fiches projets ci-jointes en annexe 1 et d'attribuer à chaque maître d'ouvrage une subvention dont le montant maximum prévisionnel est déterminé dans les fiches projet précitées, pour un montant total de 1 114 751,78 €.

Subordonne l'attribution des subventions supérieures à 23 000 € à la conclusion de conventions conformes au modèle approuvé par la délibération n° CP 16-313 (article 17) modifié par la délibération n° CR 2017-51 susvisées, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte à cet effet, un montant d'autorisations de programme de 1 114 751,78 €, disponible sur le chapitre 907 «Environnement», code fonctionnel 74 «politique de l'eau », programme HP 74 006 (1 74 006) «Milieux aquatiques et humides», - action 1 74 006 01 «Milieux aquatiques et humides», du budget 2018.

Article 2

Propose, **au titre de la troisième session de l'appel à projet Plan Vert**, de financer 15 opérations détaillées dans les fiches projets ci-jointes en annexe 2, pour un montant prévisionnel maximum de 3 075 379,89 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CP 2017-580 du 22 novembre 2017.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 3 075 379,89 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages », action 1 76 003 07 « Plan vert », du budget 2018.

Article 3

Décide, au titre du Plan Vert, et par le truchement de l'Agence des espaces verts, de confier à l'AEV la réalisation de la première tranche d'acquisition des parcelles non bâties du Bois St Martin situées en zones carencées et très carencées, détaillés dans la fiche projet ci-jointes en annexe 2, pour un montant de 5 000 000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention conforme à la convention type adoptée par délibération n° CP 2018-392 du 19 septembre 2018.

Affecte une autorisation de programme d'un montant de 5 000 000 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement » code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » programme HP 76-003 « Protection des milieux naturels et des paysages » (176003), action 17600307 « Plan Vert », du budget 2018.

Article 4

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions, à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets ci-jointes en annexes 1 et 2, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 du règlement budgétaire et financier susvisé.

Article 5

Suite à une erreur matérielle, opère la rectification suivante portant sur le dossier n° EX0343301 : date prévisionnelle de démarrage des travaux le 1^{er} février 2018, comme indiqué en annexe 3 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 : Fiches Projets Eau et milieux aquatiques

DOSSIER N° 18013351 - DEMINERALISATION DES ALLEES ET PLACETTES DU PARC DES CHANTERAINES

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204132-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	744 000,00 € HT	25,73 %	191 436,18 €
Montant total de la subvention			191 436,18 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
Adresse administrative : HOTEL DU DEPARTEMENT
92000 NANTERRE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Patrick DEVEDJIAN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le Département projette une requalification paysagère du parc des Chanteraines, vaste espace vert départemental de 82 ha à cheval entre Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Dans ce cadre, une déminéralisation des allées et placettes du parc est prévue, assortie d'une suppression complète des rejets dans le réseau d'assainissement des eaux pluviales tombant sur ces espaces : tout sera infiltré soit directement soit par ruissellement vers des tranchées drainantes et des noues d'infiltration. Le bilan d'ensemble est de 18719 m2 de surface auparavant connectée au réseau unitaire et qui passe en gestion alternative, dont 2450m2 de végétalisation. Le projet porte sur l'ensemble des allées et placettes, l'aire de service du parc et l'aire de jeu du parc dite des Hautes Bornes.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat de bassin Plaine et coteaux de la Seine centrale urbaine et participe aux objectifs régionaux de désimperméabilisation et de création d'espaces verts.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. B : DISPOSITIFS PAYSAGERS VEGETALISES CONCOURANT A LA MAITRISE A LA SOURCE DES RUISELLEMENTS, A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET A LA BIODIVERSITE

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Le montant de la subvention est plafonné à 300 000 €.

Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS
- VILLENEUVE-LA-GARENNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Déminéralisation des allée et placettes du parc des Chantereines	744 000,00	40,54%	Fonds propres	1 334 896,82	72,73%
Montant non-retenu	1 091 333,00	59,46%	Région	191 436,18	10,43%
Total	1 835 333,00	100,00%	AESN (Sub. prévisionnelle)	309 000,00	16,84%
			Total	1 835 333,00	100,00%

**DOSSIER N° 18013525 - REOUVERTURE ET RENATURATION DE LA BIEVRE A ARCEUIL DE
L'AVENUE PAUL DOUMER AU GYMNASSE J.P. DUCASSE**

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204132-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	2 891 981,00 € HT	13,83 %	400 000,00 €
	Montant total de la subvention		400 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94000 CRETEIL
Statut Juridique : Département
Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2022

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le portage de ce projet est assuré par le Département du Val de Marne. La Bièvre doit voir son lit être écarté et adouci. Une route est remise en cause, des murs doivent soutenir des ouvrages connexes, préserver l'écoulement de l'eau et le développement d'une flore et d'un sol naturel.

La renaissance de la Bièvre dans le secteur du parc départemental du Côtéau à Arcueil Gentilly comprend 3 parties :

- La première partie amont concerne les travaux qui seront engagés: de l'avenue Paul Doumer au gymnase J.P. Ducasse. Elle fait l'objet de la présente demande de subvention régionale en 2018
- Les autres parties, Zone du gymnase JP Ducasse jusqu'en contre-bas du viaduc autoroutier et à l'aval, du viaduc de l'A6a jusqu'à l'extrémité du parc du Côtéau seront engagées ultérieurement et feront l'objet d'une demande d'aide en 2019

A terme, la réouverture de la Bièvre sur ce secteur portera sur 600 mètres linéaires de long.

Les travaux seront engagés en amont du pont de l'avenue Paul Doumer à Arcueil, il est uniquement prévu de découvrir la rivière canalisée.

Après, jusqu'au gymnase J.P. Ducasse, la Bièvre sera rouverte et son profil sera modifié et renaturé avec des végétaux spécifiques aux cours d'eau du bassin parisien. Plusieurs aménagements seront effectués afin de :

- créer des berges adoucies et propices à la biodiversité
- garantir une section suffisante pour l'écoulement hydraulique par temps de crue.

Ce tronçon a également été conçu dans un souci d'intégration paysagère et urbaine sur ce territoire très carencé en espace vert.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. A : PROTECTION, RESTAURATION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES, HUMIDES ET DES BERGES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Le montant de la subvention est plafonné à 400 000 €.

Localisation géographique :

- ARCUEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires	327 864,00	8,57%	Fonds propres (CD et MGP)	1 710 000,00	44,71%
Démolition et terrassements	637 147,00	16,66%	Région	400 000,00	10,46%
Lit et reprofilage Berges	144 108,00	3,77%	AESN (Sub. prévisionnelle)	1 714 900,00	44,84%
Végétalisation	161 784,00	4,23%	Total	3 824 900,00	100,00%
Soutènements pour optimisation du lit majeur	1 621 078,00	42,38%			
NON RETENU (assainissement, éclairage, revêtement, bordures, entonnement, passerelles et cheminement	932 919,00	24,39%			
Total	3 824 900,00	100,00%			

**DOSSIER N° 18010090 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL
ALTERNATIF POUR LA CA PARIS SACLAY**

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	22 640,00 € HT	20,00 %	4 528,00 €
Montant total de la subvention			4 528,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY
Adresse administrative : 1 RUE JEAN ROSTAND
91400 ORSAY CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur MICHEL BOURNAT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2018 - 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, le désherbage doit être réalisé avant les plantations qui se font à l'automne.

Description :

Dans le cadre de la politique "zéro phyto", la communauté Paris-Saclay s'est fixée des objectifs ambitieux afin de lutter contre la prolifération des "herbes folles" sur son espace public. La valorisation de ces espaces exige un entretien manuel spécifique très chronophage. Aussi, afin de permettre une optimisation des moyens déployés sur le terrain, la communauté Paris-Saclay envisage l'acquisition de deux désherbeuses automotrices pour le Centre de Proximité Intercommunal d'Orsay qui comprend les villes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. D : MESURES ALTERNATIVES A L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, DE LA BIODIVERSITE ET DES PERSONNES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Il n'y a pas de plafond.

Localisation géographique :

- CA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
2 Désherbeuses automotrices	22 640,00	100,00%
Total	22 640,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	6 792,00	30,00%
Région	4 528,00	20,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	11 320,00	50,00%
Total	22 640,00	100,00%

DOSSIER N° 18013096 - VEGETALISATION DES DEUX CIMETIERES COMMUNAUX DUHAMEL ET GASSICOURT

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	134 410,00 € HT	28,00 %	37 634,80 €
Montant total de la subvention			37 634,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES LA JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE GAMBETTA
78200 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Raphaël COGNET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

A partir de 2017, un nouveau programme d'entretien des 2 cimetières a été appliqué afin de réduire au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires (mise en œuvre du plan de gestion différencié).

Afin d'aller plus loin, la Ville souhaite végétaliser les 2 sites avec un enherbement semé. Une 1ère expérimentation a été menée au printemps 2018 dans le cimetière de Gassicourt. Au vu des conclusions positives, il est souhaité de l'étendre aux 2 cimetières sur toute leur superficie, soit 15 000 m² de surfaces végétalisées. Le programme de travaux est le suivant :

- enlèvement des gravillons des allées secondaires,
- étalement des gravillons récupérés sur les allées principales,
- préparation des sols et engazonnement avec amendement des allées secondaires ainsi décaissées et préparées pour le semis.

Avant la réception définitive, un suivi d'entretien est envisagé avec 5 interventions afin de vérifier la pousse du gazon, la fertilisation, effectuer des reprises et des regarnissages si nécessaire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. D : MESURES ALTERNATIVES A L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR

LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, DE LA BIODIVERSITE ET DES PERSONNES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Il n'y a pas de plafond.

Localisation géographique :

- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Végétalisation de 2 cimetières	134 410,00	100,00%	Fonds propres	96 775,20	72,00%
			Région	37 634,80	28,00%
Total	134 410,00	100,00%	Total	134 410,00	100,00%

DOSSIER N° 18013121 - MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE GESTION GLOBALE DES RUISSELLEMENTS SUR LE BASSIN VERSANT DE L' "ECOUTE S'IL PLEUT" A SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	23 810,00 € HT	30,00 %	7 143,00 €
Montant total de la subvention			7 143,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT SULPICE DE FAVIERES
Adresse administrative : 14 RUE AUX FEVES
91910 ST SULPICE-DE-FAVIERES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre LE FLOC'H, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Saint-Sulpice-de-Fravières, localisée sur le bassin versant de la Renarde, est sujette depuis plus de 10 ans à des phénomènes de ruissellements importants lors de fortes précipitations et à des coulées de boues intenses, provoquées par le ruissellement des eaux pluviales sur plusieurs parcelles agricoles. Pour prémunir ses concitoyens de ces événements classés régulièrement en catastrophes naturelles, la commune poursuit depuis de nombreuses années un projet de gestion globale des ruissellements.

Une étude globale menée en 2013 sur la gestion des ruissellement du bassin versant du ru de l'Ecoute-s'il-pleut a conduit à programmer des travaux d'hydraulique douce intégrées au paysage permettant une bonne gestion des écoulements, que la commune a été autorisée à mener par arrêté préfectoral (cession des parcelles, réalisation des travaux). L'étape actuelle est donc celle de la maîtrise d'œuvre.

Les objectifs assignés à la mission d'étude de maîtrise d'oeuvre sont les suivants :

- Reprendre les aménagement autorisés (arrêté préfectoral du 2 juillet 2015) et les détailler au stade projet de manière à faciliter la compréhension du besoin par les entreprises de travaux lors de la consultation,
- Hiérarchiser les travaux,
- Etablir pour la suite le programme pluriannuel de travaux et de suivi,
- Lancer et suivre la consultation des entreprises,

- Analyser les candidatures et les offres des entreprises,
- Assister la commune dans ses démarches administratives (ordre de service, demande paiements...),
- Suivre l'exécution des travaux et les réceptionner.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. B : DISPOSITIFS PAYSAGERS VEGETALISES CONCOURANT A LA MAITRISE A LA SOURCE DES RUISSELLEMENTS, A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET A LA BIODIVERSITE

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Le montant de la subvention est plafonné à 300 000 €.

Localisation géographique :

- ST SULPICE-DE-FAVIERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maîtrise d'oeuvre	23 810,00	100,00%
Total	23 810,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 143,00	30,00%
Région	7 143,00	30,00%
Département de l'Essonne (Sub. prévisionnelle)	9 524,00	40,00%
Total	23 810,00	100,00%

DOSSIER N° 18013336 - DEMINERALISATION ET VEGETALISATION DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE : SECTION PORTE MAILLOT - PLACE DU MARCHE

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	2 211 228,00 € HT	10,85 %	240 000,00 €
	Montant total de la subvention		240 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE
Adresse administrative : 96 AVENUE ACHILLE PERETTI
92200 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune est engagée dans un programme de désimperméabilisation de son espace public : depuis 2010, plus de 3 ha de surfaces de trottoirs imperméables le long de plusieurs boulevards et avenues ont été remplacés par des bandes de terre plantées perméables, permettant infiltration et évapotranspiration des eaux pluviales afin que celles-ci ne rejoignent pas la station d'épuration d'Achères par le réseau unitaire.

La ville entame cette année le projet majeur de déminéralisation et végétalisation des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle. Aujourd'hui deux files de circulation sont encadrées par deux files de stationnement. Elles vont devenir des espaces végétalisés pour piétons et cycles. 9 ha vont être retirés à la circulation motorisée et convertis en 7,5 ha de promenade dont les eaux seront dirigées vers les parties végétalisées pour infiltration et évapotranspiration (l'éventuel surplus sera évacué au réseau par les drains placés sous les nouveaux jardins), et 1,5 ha seront désimperméabilisés, végétalisés et plantés.

Le projet est réalisé par étape, de concert avec la modification progressive du plan de circulation et la livraison de parcs souterrains compensant en partie le stationnement supprimé en surface. La première phase, objet de la présente subvention, porte sur la section de l'avenue comprise entre la porte Maillot et la place du marché, soit 300 m environ et 20% de la longueur totale du projet. 5 800 m² seront désimperméabilisés et 1,8 ha de bassin versant déconnecté du réseau unitaire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. B : DISPOSITIFS PAYSAGERS VEGETALISES CONCOURANT A LA MAITRISE A LA SOURCE DES RUISSELLEMENTS, A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET A LA BIODIVERSITE

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Le montant de la subvention est plafonné à 300 000 €.

Localisation géographique :

- NEUILLY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires	50 802,00	2,13%	Fonds propres	1 881 537,53	78,71%
Démolitions, terrassements	374 000,00	15,65%	Région	240 000,00	10,04%
Rigoles, canivaux	200 000,00	8,37%	AESN (Sub. prévisionnelle)	268 927,29	11,25%
Végétalisation, fourniture de plants	1 586 426,00	66,36%	Total	2 390 464,82	100,00%
Montant non retenu	179 236,82	7,50%			
Total	2 390 464,82	100,00%			

**DOSSIER N° 18013337 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL
ALTERNATIF A MONCOURT-FROMONVILLE (BROYEUR)**

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	10 995,00 € HT	15,00 %	1 649,00 €
Montant total de la subvention			1 649,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCOURT
FROMONVILLE
Adresse administrative : RTE DE MORET
77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Marc PANNETIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Moncourt-Fromonville s'est engagée depuis 2008 à réduire sensiblement l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le désherbage chimique a été totalement arrêté sur l'ensemble des espaces communaux depuis 2011.

L'achat d'un broyeur et l'utilisation du broyat pour l'entretien des espaces verts de la commune permettra de respecter le sol, la faune et la flore, tout en faisant des économies : moins de temps de désherbage, de binage, d'arrosage.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. D : MESURES ALTERNATIVES A L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, DE LA BIODIVERSITE ET DES PERSONNES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Il n'y a pas de plafond.

Localisation géographique :

- MONTCOURT-FROMONVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Broyeur	10 995,00	100,00%
Total	10 995,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	3 298,00	30,00%
Région	1 649,00	15,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	2 749,00	25,00%
Département 77 (Sub. prévisionnelle)	3 299,00	30,00%
Total	10 995,00	100,00%

**DOSSIER N° 18013365 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL
ALTERNATIF A CHEVRY-COSSIGNY (DESHERBEUSE - BALAYEUSE)**

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	63 580,00 € HT	23,59 %	15 000,00 €
Montant total de la subvention			15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVRY COSSIGNY
Adresse administrative : RUE CHARLES PATHE
77173 CHEVRY-COSSIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck GHIRARDELLO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le diagnostic initial des pratiques de désherbage a été réalisé en 2007. Depuis, la commune n'a cessé de progresser dans la réduction des pesticides, pour enfin atteindre le zéro phyto en 2017. L'objectif actuel est de pérenniser cette situation en trouvant des solutions alternatives pour le désherbage des différents espaces communaux.

Pour cela, la commune prévoit l'acquisition d'une désherbeuse-balayeuse.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. D : MESURES ALTERNATIVES A L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, DE LA BIODIVERSITE ET DES PERSONNES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Il n'y a pas de plafond.

Localisation géographique :

- CHEVRY-COSSIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Désherbeuse balayeuse	63 580,00	100,00%
Total	63 580,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	30 130,00	47,39%
Région	15 000,00	23,59%
AESN (Sub. prévisionnelle)	15 750,00	24,77%
Département 77 (Sub. prévisionnelle)	2 700,00	4,25%
Total	63 580,00	100,00%

DOSSIER N° 18013366 - VEGETALISATION DES ALLEES PRINCIPALES ET SECONDAIRES DU CIMENTIERE COMMUNAL

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	142 625,00 € HT	40,00 %	57 050,00 €
Montant total de la subvention			57 050,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTESSON
Adresse administrative : PLACE ROLLAND GAUTHIER
78360 MONTESSON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-François BEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 septembre 2018 - 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, les allées doivent être praticables pour la Toussaint.

Description :

Dans le cadre de son plan zéro-phyto, la commune projette de requalifier les allées du cimetière, aujourd'hui en terre compactée ou gravillonnée (mignonette). Les allées en mignonette soit 7380m² seront converties en allées engazonnées (enlèvement des gravillons et plantation du gazon qui sera tondu régulièrement) et les allées principales en terre compactée (550m²) seront décapées, dotées d'une structure alvéolaire en plastique recyclé pour assurer la portance et plantées (graminées, thym, trèfle blanc), puis tondues régulièrement.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. D : MESURES ALTERNATIVES A L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, DE LA BIODIVERSITE ET DES PERSONNES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Il n'y a pas de plafond.

Localisation géographique :

- MONTESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Déminéralisation des allées principales et secondaires du cimetière	142 625,00	95,09%	Fonds propres	92 944,00	61,97%
Montant non-retenu	7 369,00	4,91%	Région	57 050,00	38,03%
Total	149 994,00	100,00%	Total	149 994,00	100,00%

DOSSIER N° 18013452 - REHABILITATION DU BASSIN DE LA MUETTE A ELANCOURT

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	130 590,90 € TTC	40,00 %	52 236,00 €
Montant total de la subvention			52 236,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAINT QUENTIN EN YVELINES
Adresse administrative : 1 RUE EUGENE HENAFF
78190 TRAPPES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Michel LAUGIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2019 - 30 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Les bassins de rétention de la Muette sont situés à Elancourt (78), en fond de vallée, au niveau du quartier du vieux village. Ils ont été construits en 1988 sur le ru d'Elancourt, affluent de la Mauldre.

La possibilité de rétablir la continuité écologique du ru a été étudiée. Toutefois la configuration actuelle des lieux (présence d'une voirie entre le bassin et les habitations sur l'ancien lit du ru) empêche d'envisager de développer ce scénario de manière plus approfondie.

La réhabilitation du site de la Muette comprend donc :

- La reprise des berges des bassins par techniques mixtes (génie végétal et stabilisation par enrochements).
- Un filtre végétal, aménagé sur l'arrivée du ru d'Elancourt
- Des plages d'hélophytes, aménagées sur le bassin de la Muette Intermédiaire, au niveau des arrivées.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. A : PROTECTION, RESTAURATION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES, HUMIDES ET DES BERGES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est

ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Le montant de la subvention est plafonné à 400 000 €.

Localisation géographique :

- ELANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installation repli de chantier Nettoyage - Elagage - Arrachage - Terrassement	50 820,00	3,52%
Berges, Végétalisation	103 480,00	7,17%
NON RETENU : Curage des sédiments	1 083 120,00	75,04%
NON RETENU : Ponton, enrochements	78 092,00	5,41%
NON RETENU : ETUDES et MO - Aléas	127 930,00	8,86%
Total	1 443 442,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 391 206,00	96,38%
Région	52 236,00	3,62%
Total	1 443 442,00	100,00%

DOSSIER N° 18013457 - REHABILITATION DU BASSIN DES GRAVIERS A VOISINS-LE-BRETONNEUX

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	138 380,00 € TTC	40,00 %	55 352,00 €
Montant total de la subvention			55 352,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAINT QUENTIN EN YVELINES
Adresse administrative : 1 RUE EUGENE HENAFF
78190 TRAPPES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Michel LAUGIER, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 30 juin 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le bassin de rétention des Gravieres est situé à Voisins-le-Bretonneux (78), à proximité immédiate de la forêt de Port-Royal. La réhabilitation du site comprend :

- La végétalisation de la chambre à sable en entrée du bassin avec l'implantation de roseaux.
- La réalisation d'une plage également plantée de roseaux dans la zone nord-ouest du bassin, cette dernière représentant un espace de quiétude pour la biodiversité
- La reprise des berges par adoucissement des pentes et emploi de techniques mixtes (génie végétal et stabilisation par enrochements).
- Une réouverture des berges par déboisement partiel et éclaircissement permettra de favoriser cette végétation.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. A : PROTECTION, RESTAURATION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES, HUMIDES ET DES BERGES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est

ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Le montant de la subvention est plafonné à 400 000 €.

Localisation géographique :

- VOISINS-LE-BRETONNEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installation repli de chantier	60 060,00	7,56%
Nettoyage - Elagage - Arrachage		
Terrassement	33 000,00	4,15%
Berges, Végétalisation	45 320,00	5,70%
NON RETENU : Curage des sédiments, cheminement, mobilier	492 000,00	61,90%
NON RETENU : Etudes MO	164 491,00	20,69%
Total	794 871,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	739 519,00	93,04%
Région	55 352,00	6,96%
Total	794 871,00	100,00%

**DOSSIER N° 18013527 - GENNEVILLIERS – AMENAGEMENT DU CARREFOUR AUXERRE-CALMEL
: DESIMPERMEABILISATION PARTIELLE PAR CREATION D'ESPACES VERTS**

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	74 046,00 € HT	40,00 %	29 618,00 €
Montant total de la subvention			29 618,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GENNEVILLIERS

Adresse administrative : 177 AVENUE GABRIEL PERI
92230 GENNEVILLIERS CEDEX

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Patrice LECLERC, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 août 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, nécessité de réaliser les travaux pendant la période estivale pour limiter la perturbation du trafic.

Description :

L'objectif est d'améliorer le cadre de vie tout en réduisant le volume d'eaux pluviales envoyé au réseau par leur infiltration partielle dans des espaces verts.

Situé en centre ville sillonné par de petites voies, le carrefour rue de la Couture d'Auxerre – rue Louis Calmel est dans un secteur progressivement mis en zone trente, ce qui augmente le besoin de stationnement local et conduit à des réaménagements d'espace public. L'espace concerné, de 1100 m², doit être réagencé : démolition des revêtements et modification de la répartition des espaces piétons, de circulation et de stationnement, avec notamment :

- création d'une zone d'espace vert de 410 m²

- mise en place de terre végétale autour des arbres pour un total de 330m², soit 740 m² de désimperméabilisation et d'infiltration des eaux.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. B : DISPOSITIFS PAYSAGERS VEGETALISES CONCOURANT A LA MAITRISE A LA

SOURCE DES RUISSELLEMENTS, A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, ET A LA BIODIVERSITE

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Le montant de la subvention est plafonné à 300 000 €.

Localisation géographique :

- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Terrassements, décompactage, fourniture de graves :	30 960,00	17,05%	Fonds propres	142 643,00	78,55%
Fourniture de terre végétale et plantations	43 086,00	23,73%	Région	29 618,00	16,31%
Montant non-retenu	107 539,00	59,22%	AESN (Sub. prévisionnelle)	9 324,00	5,13%
Total	181 585,00	100,00%	Total	181 585,00	100,00%

**DOSSIER N° 18013570 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL
ALTERNATIF A SOUPPES-SUR-LOING**

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	20 400,00 € HT	28,97 %	5 910,00 €
Montant total de la subvention			5 910,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING

Adresse administrative : 19 AV DU MARECHAL LECLERC
77460 SOUPPES-SUR-LOING

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Pierre BABUT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Souppes sur Loing accompagnée par le Département de Seine et Marne s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces verts communaux, s'en est suivie une réduction de l'utilisation des désherbants de l'ordre de 88,8%.

Mais la commune souhaite encore aller plus loin dans cette démarche.

Afin de compenser les tâches nouvelles comme le désherbage lié à la non utilisation des herbicides, la ville souhaite procéder à un paillage systématique des massifs chaque fois que les plantes pourront accepter le paillage naturel. Cette technique aura en plus, l'avantage de réduire les arrosages.

Le type de matériel utilisé sera un broyeur de maque BRUGNOT modèle BVN56 en version diesel 27CV avec rouleau supérieur et tapis inférieur.

Le broyat d'élagage sera ensuite utilisé en paillage sur les massifs qui pourront accepter le paillage naturel ou au pied des arbres pour continuer dans la démarche d'une non-utilisation de produits phytosanitaires.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. D : MESURES ALTERNATIVES A L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR

LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, DE LA BIODIVERSITE ET DES PERSONNES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Il n'y a pas de plafond.

Localisation géographique :

- SOUPPES-SUR-LOING

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Broyeur	20 400,00	100,00%	Fonds propres	7 230,00	35,44%
Total	20 400,00	100,00%	Région	5 910,00	28,97%
			AESN (Sub. prévisionnelle)	5 910,00	28,97%
			DEPARTEMENT 77 (Sub. prévisionnelle)	1 350,00	6,62%
			Total	20 400,00	100,00%

DOSSIER N° 18013160 - RECONSTITUTION DE BERGES ET MILIEUX HUMIDES RIVE SUD DE L'ETANG DE VILLENEUVE (MARNE LA COQUETTE) ET RIVE SUD DE L'ETANG-NEUF DE VILLE D'AVRAY

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)

Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016

Imputation budgétaire : 907-74-20422-174006-1700

Action : 17400601- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	57 316,00 € HT	30,00 %	17 194,80 €
Montant total de la subvention			17 194,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ESPACES
Adresse administrative : 855 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame Pascale FLAMANT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 29 octobre 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgences, les travaux sont à réaliser avant la saison de végétation.

Description :

L'objectif est de reconstituer 75m de berges végétales et de milieux humides : 20m en rive sud de l'étang de Villeneuve à Marne-la-Coquette, 55m en rive sud de l'étang neuf de Ville d'Avray.

- Rive sud de l'étang de Villeneuve : la fréquentation intense du secteur et les variations de niveau d'eau causées par le ru de Vaucresson qui traverse l'étang ont dégradé le perré protégeant la berge et conduit à une niche d'affouillement continue linéaire ; la végétation de rive est sans rapport avec les milieux humides (arbres et arbustes de parc). Il est prévu après nettoyage et débroussaillage du site de stabiliser une section de 20m de berge par constitution d'une assise de branches anti-affouillement, reprofilage du pied de berge par matériau gravelo-terreux maintenu par géotextile, et ensemencement du tout par mélange grainier de milieux rivulaires et de boutures de saule pour la tenue mécanique.

- Rive nord de l'étang neuf de Ville d'Avray : la berge est protégée par un tunage (planches jointives) qui empêche les échanges terre-eau et bloque les systèmes racinaires des plantes ; la fréquentation jusqu'au tunage entraîne un piétinement important. Il est prévu de créer 110 m2 de milieux humides le long des 55m de berge traités, par : reprofilage en pente douce du pied de berge (démontage du tunage, mise en place d'une banquette d'hélophytes et de plages d'hélophytes ourlant la berge et diversifiant les milieux), végétalisation du bord de rive par un mélange grainier adapté, protection temporaire de l'ensemble contre les oiseaux d'eau par un filet, canalisation de la fréquentation par piquets et cordelette.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Dispositif II. A : PROTECTION, RESTAURATION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES, HUMIDES ET DES BERGES

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.

Le montant de la subvention est plafonné 400 000 €.

Localisation géographique :

- VILLE-D'AVRAY
- MARNES-LA-COQUETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
reconstitution de berges et milieux humides	57 316,00	100,00%
Total	57 316,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	17 194,80	30,00%
Région	17 194,80	30,00%
AESN (Sub. prévisionnelle)	22 926,40	40,00%
Total	57 316,00	100,00%

Annexe n° 2 : Fiches projet Plan Vert

DOSSIER N° 18014677 - ACQUISITION ET OUVERTURE AU PUBLIC DU BOIS SAINT MARTIN 93 ET 94 - 2018

Dispositif : Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes (n° 00000508)

Délibération Cadre : CR12-14 du 13/02/2014

Imputation budgétaire : 907-76-204162-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à l'agence des espaces verts pour l'acquisition et l'aménagement des propriétés régionales et subventions à divers organismes	5 000 000,00 € TTC	100,00 %	5 000 000,00 €
	Montant total de la subvention		5 000 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGCE ESPACES VERTS REGION ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 90 AV DU GENERAL LECLERC
93500 PANTIN
Statut Juridique : Etablissement Public Administratif Local
Représentant :

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 21 novembre 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'affectation 2018 permettra :

Le Bois Saint-Martin, compris dans le PRIF du Maubué, est situé aux confins du département de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, en limite du département de Seine-et-Marne, à environ 20 kilomètres à l'est de Paris. Le site dispose d'une desserte en transport en commun exceptionnelle avec la présence de la gare RER E Les Yvris-Noisy-le-Grand en lisière de la forêt, avec des possibilités d'accès direct au massif forestier. Le Bois Saint Martin jouxte un certain nombre de bois, dont certains déjà acquis par la Région, avec lesquels il constitue un massif forestier de près de 600 hectares, dernier poumon vert subsistant entre le bois de Vincennes et la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée et élément majeur de la Ceinture Verte Régionale de l'est parisien.

Le projet vise l'acquisition et l'ouverture au public du Bois Saint Martin, bois de 300 ha actuellement privé et non accessible au public, majoritairement situé sur la commune très carencée en espaces verts de Noisy-le-Grand (93), et en lisière des communes carencées de Villiers sur Marne et du Plessis-Trévise (94). Le bois présente un potentiel rare pour créer un poumon vert accessible au public en zone très

carencée de petite couronne, tout en préservant les enjeux de biodiversité d'un espace en de nombreux points remarquables.

L'opération proposée ici au titre du Plan vert concerne une première tranche d'acquisition des parcelles non bâties, de l'ordre de 215 ha, basée sur une évaluation du coût par la Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) de 12,373 M€.

Détail du calcul de la subvention :

L'AEV intervient sur les propriétés régionales pour le compte de la Région. Il est donc proposé de financer le projet à 100%.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition au titre du Plan Vert	5 000 000,00	100,00%	Région Ile-de-France	5 000 000,00	100,00%
Total	5 000 000,00	100,00%	Total	5 000 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX034009 - AMELIORATION D'UN PARC URBAIN EN CENTRE VILLE - LE KREMLIN BICETRE (94)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	290 188,10 € HT	50,00 %	145 094,05 €
	Montant total de la subvention		145 094,05 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU KREMLIN BICETRE
Adresse administrative : 42 RUE DE LA CONVENTION
94270 LE KREMLIN BICETRE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Marc NICOLLE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux ont dû démarrer dès cet automne.

Description :

Dans le cadre du projet du Ruban vert, la place de la République et les abords de l'entrée historique de l'hôpital vont faire l'objet d'un réaménagement pour laisser place à un nouveau parc urbain de centre-ville. L'emprise du projet est constituée par l'actuelle place de la République, ainsi que par les deux terre-pleins situés de part et d'autre de l'entrée principale et historique de l'Hôpital. Ces deux espaces sont actuellement délaissés et font l'objet d'usages indésirables.

Le projet portera sur une pacification d'usages ainsi qu'une valorisation des espaces verts existants.

6 800 m² d'espaces verts ont leur accessibilité améliorée par le projet dans une commune très carencée en espaces verts. Les espèces végétales sont diversifiées.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est très carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 50%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- LE KREMLIN-BICETRE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux retenus (plantations)	290 188,10	12,62%
Travaux non-retenus	2 009 811,90	87,38%
Total	2 300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	145 094,05	6,31%
DEPARTEMENT 94 (sollicité)	50 000,00	2,17%
EAU SEIN NORMANDIE (sollicité)	165 000,00	7,17%
FONDS PROPRES	1 439 905,95	62,60%
MGP - FIM (sollicité)	500 000,00	21,74%
Total	2 300 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX034327 - AUGMENTATION DE LA VEGETATION DE L'ESPACE CHAUMONCEL A SUCY-EN-BRIE (94)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	20 000,00 € HT	40,00 %	8 000,00 €
Montant total de la subvention			8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SUCY-EN-BRIE
Adresse administrative : 2 AV GEORGES POMPIDOU
94370 SUCY-EN-BRIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Marie-Carole CIUNTU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 septembre 2018 - 30 juin 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, réalisation des travaux avant la période hivernale, saison peu propice aux travaux de terrassement.

Description :

Le projet du parc Chaumoncel, enclavé entre le Parc Halévy et l'avenue Winston Churchill, s'inscrit dans la continuité de la mise en valeur du végétal et des liaisons vertes de la Ville de Sucs-en-Brie.

Le projet consiste en la requalification du parc Chaumoncel de 8 200 m² pour l'adapter en parc de coeur de ville avec de multiples usages:

- un espace de loisirs et de promenade
- une liaison verte entre le centre-ville et le quartier du Plateau
- un terrain de pétanque
- un lieu d'attraction et de festivités pour des manifestations de plein air dans un environnement privilégié

Dans ce cadre, la plantation d'arbres supplémentaires est prévue.

8200 m² d'espaces verts ont leur accessibilité améliorée par le projet dans une commune non carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, aux liens sociaux.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est non-carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- SUCY-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Fournitures et plantation d'arbres	20 000,00	2,28%	Fonds propres	869 485,00	99,09%
NON RETENU : travaux de requalification	857 485,00	97,72%	Région	8 000,00	0,91%
Total	877 485,00	100,00%	Total	877 485,00	100,00%

DOSSIER N° EX039749 - CREATION DU PARC DU CASTEL A EAUBONNE (95)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	133 821,30 € HT	40,00 %	53 528,52 €
	Montant total de la subvention		53 528,52 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'EAUBONNE
Adresse administrative : 1 RUE D'ENGHIEN
95600 EAUBONNE CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Grégoire DUBLINEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, dans un contexte de forte demande, les travaux ont dû débuter au plus tôt pour permettre aux habitants du quartier de bénéficier de ce nouvel espace dès le printemps 2019.

Description :

Le projet prévoit la mise en valeur et l'ouverture au public d'une ancienne propriété privée, acquise par la commune dans un quartier très urbanisé au sud de la ville.

Il permet de créer l'un des maillons de la coulée verte menant jusqu'à la gare d'Ermont-Eaubonne.

Le réaménagement du site permet une amélioration :

- de la qualité de l'espace ouvert au public
- de l'accessibilité
- des circulations piétonne, cycliste et celles des personnes à mobilité réduite.

2.700 m² d'espaces verts sont créés par le projet dans une commune carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité et aux liens sociaux. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- EAUBONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Terrassement espaces verts	19 750,00	3,30%	Fonds propres	544 921,78	91,06%
Plantations	114 071,30	19,06%	Région	53 528,52	8,94%
NON RETENU : mobiliers-clôtures	234 450,00	39,18%	Total	598 450,30	100,00%
NON RETENU : éclairage	66 800,00	11,16%			
NON RETENU : assainissement	22 650,00	3,78%			
NON RETENU : cheminement imperméable, bordures, autres terrassements	140 729,00	23,52%			
Total	598 450,30	100,00%			

DOSSIER N° EX040604 - CREATION D'UN VERGER COMMUNAL A CROSNE (91)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	377 129,80 € HT	40,00 %	150 851,92 €
	Montant total de la subvention		150 851,92 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CROSNE
Adresse administrative : 35 AVENUE JEAN-JAURES
91560 CROSNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Michaël DAMIATI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2018 - 31 mai 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, afin de bénéficier de la meilleure période hivernale de plantation.

Description :

Il s'agit de créer un espace vert d'un hectare ouvert au public. Le verger sera implanté sur un terrain privé appartenant à SA HLM EMMAUS HABITAT, mis à disposition de la Commune pour 12 ans, par convention signée en janvier 2015.

10 670 m² d'espaces verts sont créés par le projet dans une commune carencée en espaces verts. Le projet est favorable aux liens sociaux.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- CROSNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Lot 1 (plantations) – verger	188 536,60	33,33%
Lot 2 (VRD) - verger	188 593,20	33,34%
Non retenu : Lot 1 (plantations) – coulée verte	94 268,30	16,66%
Non retenu : Lot 2 (VRD) – coulée verte	94 296,60	16,67%
Total	565 694,70	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	414 842,78	73,33%
Région	150 851,92	26,67%
Total	565 694,70	100,00%

DOSSIER N° EX041132 - CREATION D'UN JARDIN EN CENTRE-VILLE A JOINVILLE-LE-PONT (94)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	731 002,23 € HT	40,00 %	292 401,00 €
	Montant total de la subvention		292 401,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOINVILLE LE PONT

Adresse administrative : 23 RUE DE PARIS
94340 JOINVILLE-LE-PONT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Olivier DOSNE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2019 - 1 mars 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Il s'agit de créer un jardin en centre ville, sur un ancien gymnase.

Le site, contraint par sa forme, son dénivelé et la présence d'anciennes carrières, accueillera des niches écologiques, un système de récupération des eaux de pluie, des plantations d'espèces locales et du mobilier (jeux, bancs, éclairage, etc.).

Il a été décidé de ne pas démolir toute la dalle du gymnase (évitant ainsi 8.000 m³ de comblement, soit 532 camions de 32 tonnes venant en centre-ville) mais de retenir une grande partie de l'eau de pluie dans la terre végétale rapportée ou de l'infiltrer dans les parties devenues perméables.

L'occupation de la surface se répartit en :

- 1/3 plantée en pleine terre (908 m²)
- 1/3 plantée sur dalle (1.050 m²)
- 1/3 en cheminements imperméables (1016 m², non éligibles).

2 900 m² d'espaces verts sont créés par le projet (dont 908 m² désimperméabilisés) dans une commune non carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, aux liens sociaux, et à la maîtrise des ruissellements. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est non-carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- JOINVILLE-LE-PONT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires	30 739,06	2,16%	Fonds propres	620 093,96	43,54%
Démolitions	26 033,68	1,83%	Région	292 401,00	20,53%
Terrassements	73 227,00	5,14%	Participation financière de l'aménageur	511 787,00	35,93%
Géogrille	57 208,00	4,02%	Total	1 424 281,96	100,00%
Drainage	34 732,94	2,44%			
Fouilles pour plantations	21 037,80	1,48%			
Substrats	75 134,94	5,28%			
Réseaux	88 880,00	6,24%			
Buttes de plantation	45 885,50	3,22%			
Végétaux et plantations	161 689,53	11,35%			
Garantie de reprise	9 701,37	0,68%			
Accessoires de plantation	24 668,00	1,73%			
Clôtures - portillon	5 130,00	0,36%			
RETENU DANS LA LIMITE DE 10% : Études faisabilité et MOe	115 276,41	8,09%			
NON RETENU : Maçonnerie - Étanchéité	178 534,00	12,54%			
NON RETENU : Sols imperméables	77 071,93	5,41%			
NON RETENU : Bordures et chainettes	29 878,80	2,10%			
NON RETENU : Mobilier et éclairage	175 573,00	12,33%			
NON RETENU : Serrurerie	24 500,00	1,72%			
NON RETENU : Fontainerie	44 155,00	3,10%			
NON RETENU : Jeux	124 200,00	8,72%			
NON RETENU : Recollement	1 025,00	0,07%			
Total	1 424 281,96	100,00%			

**DOSSIER N° EX041172 - CREATION D'UN CHEMINEMENT VEGETALISE EN BORD DE COURS
D'EAU A RENNEMOULIN, VILLEPREUX ET CHAVENAY (78)**

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	599 565,60 € TTC	22,40 %	134 299,44 €
	Montant total de la subvention		134 299,44 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMAERG SYNDICAT MIXTE D
AMENAGEMENT ET D ENTRETIEN DU RU
DE GALLY

Adresse administrative : 12 RUE MANSART
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Madame YASMINE MERLEAU

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2018 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, il s'agit de démarrer les travaux dès cet automne, afin de tenir compte des contraintes météorologiques (fortes précipitations) et de préserver le cycle biologique des espèces (migrations, reproduction piscicole).

Description :

Le syndicat porte un projet global de renaturation du ru de Gally. Les travaux sont accompagnés d'une insertion paysagère via une végétalisation non systématique et diversifiée, d'essences indigènes adaptées.

Le site est actuellement fermé au public. Le projet prévoit donc de le rendre accessible en créant des chemins enherbés pour les piétons, les cavaliers et les cyclistes et à plus long terme aux pêcheurs. Ainsi 2,2 kms de chemins sont aménagés.

62 663 m² d'espaces verts sont créés par le projet dans 3 communes carencées en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, aux liens sociaux et à la maîtrise des ruissellements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- CHAVENAY
- RENNEMOULIN
- VILLEPREUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourniture de matériaux et végétaux (cheminement)	89 440,80	3,34%
Plantation des végétaux (cheminement)	89 395,20	3,34%
Cheminelements	341 100,00	12,74%
Garantie et suivi des aménagements végétaux (cheminement)	79 629,60	2,97%
NON RETENU : prix généraux	406 080,00	15,16%
NON RETENU : travaux forestiers et préparatoires	322 644,00	12,05%
NON RETENU : fourniture de matériaux et végétaux (Renaturation)	251 334,00	9,38%
NON RETENU : réalisation des travaux d'aménagement du lit et des berges	942 618,00	35,20%
NON RETENU : garantie et suivi des aménagements végétaux (renaturation)	134 484,00	5,02%
NON RETENU : aménagements connexes	21 408,00	0,80%
Total	2 678 133,60	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	803 440,08	30,00%
Région	134 299,44	5,01%
AESN (Sub. prévisionnelle)	1 740 394,08	64,99%
Total	2 678 133,60	100,00%

DOSSIER N° EX041308 - CREATION D'UNE PROMENADE URBAINE AU CENTRE-VILLE DE MONTROUGE (92)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	605 965,00 € HT	50,00 %	302 982,50 €
Montant total de la subvention			302 982,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTROUGE
Adresse administrative : 4 RUE EDMOND CHAMPEAUD
92121 MONTROUGE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Etienne LENGEREAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Urgence, les travaux ont dû débiter pour permettre une bonne coordination des divers chantiers sur le même secteur.

Description :

Il s'agit de créer une promenade urbaine au centre ville de Montrouge.

Le projet consiste à repenser le centre-ville, l'hôtel de ville et son parc, la place Cresp, le parvis de l'église comme une seule et même unité urbaine accessible à tous en intégrant des circulations entre les différents espaces verts.

La circulation des voitures devra être maintenue, en revanche, le stationnement en voirie sera supprimé sur l'ensemble du périmètre de l'opération, et remplacé par des plantations d'arbres.

Avec ce nouvel aménagement, le projet permettra une continuité de déplacement vers la place Jean Jaurès qui sera réaménagée et ouverte au public.

Les montrougiens auront alors accès à un nouveau parc ouvert à tous, bordé des parcs privés du Crédit agricole.

12.000 m² d'espaces verts sont créés par le projet (dont 3 000 m² désimperméabilisés) dans une commune très carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, aux liens sociaux, et à la maîtrise des ruissellements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est très carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 50%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- MONTROUGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Terrassements bandes plantées	70 360,00	1,01%	Fonds propres	2 997 017,50	42,81%
Eau potable et arrosage	110 200,00	1,57%	Région	302 982,50	4,33%
Espaces verts	425 405,00	6,08%	Département 92 (Sub. prévisionnelle)	3 700 000,00	52,86%
NON RETENU : Préparation, voirie et aménagements de surface, éclairage et mobilier, signalisation, assainissement	6 394 035,00	91,34%	Total	7 000 000,00	100,00%
Total	7 000 000,00	100,00%			

DOSSIER N° EX041439 - CREATION DE LA PROMENADE DES LANDES A CHATOU (78)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	1 192 151,82 € HT	40,00 %	476 860,73 €
	Montant total de la subvention		476 860,73 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATOU
Adresse administrative : 11 PL GENERAL DE GAULLE
78400 CHATOU CEDEX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Eric DUMOULIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Il s'agit de créer la Promenade des Landes, qui se décompose en trois espaces :

- Le plateau en tête ouest de l'Arc, secteur le plus important.
- Le lieu commun au cœur de la promenade,
- et les lanières naissant de la parcellisation de l'Arc sur tout le reste du parc.

Les objectifs poursuivis avec cette future promenade sont l'aménagement :

- d'une promenade réservée aux circulations douces
- d'équipements de plein air
- d'espaces vert créatifs et accessibles,
- d'un parking attenant à la Promenade.

25 530 m² d'espaces verts sont créés par le projet dans une commune carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, aux liens sociaux. Le projet a été mené en concertation avec l'ensemble de la population et améliore l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- CHATOU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
travaux préparatoires	85 050,50	3,38%	Fonds propres	2 038 204,12	81,04%
démolitions, terrassements surfaces non minérales	169 798,00	6,75%	Région	476 860,73	18,96%
Sols, revêtement, bordure (revêtement enrobé drainant de la voie verte et voliges chataigners)	270 850,00	10,77%	Total	2 515 064,85	100,00%
Réseaux (assainissement)	75 750,00	3,01%			
Clôture Bois	12 000,00	0,48%			
RETENU DANS LA LIMITE DE 20% DES TRAVAUX ELIGIBLES : Réseaux (éclairage)	202 550,00	8,05%			
RETENU DANS LA LIMITE DE 20% DES TRAVAUX ELIGIBLES : Equipements, mobilier, mobilier en bois	114 550,00	4,55%			
Espaces verts	327 161,35	13,01%			
NON RETENU : démolition et terrassements liés aux surfaces perméables / terrain de sports/ jeux	103 425,00	4,11%			
NON RETENU : Sols imperméables	702 530,00	27,93%			
NON RETENU : maçonnerie	14 400,00	0,57%			
NON RETENU : mobilier de voirie, jeux, clôture hors bois	382 500,00	15,21%			
NON RETENU : adduction eau	54 500,00	2,17%			
Total	2 515 064,85	100,00%			

DOSSIER N° EX041461 - EXTENSION ET REAMENAGEMENT DU PARC POMPIDOU A BOIS-COLOMBES (92)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	538 700,50 € HT	50,00 %	269 350,25 €
Montant total de la subvention			269 350,25 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOIS-COLOMBES
Adresse administrative : 15 RUE CHARLES DUFLOS
92270 BOIS COLOMBES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur YVES REVILLON, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 décembre 2018 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

A la faveur du projet de rénovation urbaine du quartier Nord de la ville, et notamment de la ZAC Pompidou, la commune porte un projet de réaménagement et d'extension du parc Pompidou.

Cette opération répond à un double objectifs qui est d'une part, de créer un espace public regroupé et qualitatif, et d'autre part, de donner davantage de lisibilité et de cohérence au secteur corrélé à une meilleure qualité de vie des habitants de Bois-Colombes.

Le parc est localisé à l'intérieur de la ZAC, et à ce titre, fait partie du programme des équipements publics. En revanche, il est intégralement réalisé par la commune (maîtrise foncière et maîtrise d'ouvrage), et n'est pas intégré au bilan de l'aménageur de la ZAC.

6.500 m² d'espaces verts sont créés par le projet (dont 2990 m² désimperméabilisés) dans une commune très carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, aux liens sociaux et à la maîtrise des ruissellements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est très carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 50%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- BOIS-COLOMBES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Terrassement espaces verts	138 154,25	5,48%	Fonds propres	2 000 649,75	79,39%
Espaces verts	229 761,25	9,12%	Région	269 350,25	10,69%
Arrosage	122 650,00	4,87%	Département 92 (Sub. prévisionnelle)	250 000,00	9,92%
Massifs arbustifs	48 135,00	1,91%	Total	2 520 000,00	100,00%
NON RETENU : VRD hydraulique et béton, terrassements autres, serrurerie, réseaux divers...	1 981 299,50	78,62%			
Total	2 520 000,00	100,00%			

DOSSIER N° EX041573 - CREATION D'UN PARC PAYSAGER OUVERT AU PUBLIC ET LIAISONS DOUCES AVEC LE CENTRE VILLAGE A SAINT-REMY-L'HONORE (78)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	319 360,00 € HT	40,00 %	127 744,00 €
Montant total de la subvention			127 744,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT REMY L'HONORE
Adresse administrative : 17 RUE DU PROFESSEUR MARILLIER
78690 SAINT-REMY-L'HONORE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Toine BOURRAT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2019 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Opposée à la construction d'un programme de 66 logements au cœur du village, la Commune a préempté une propriété privée de plus de 3.500 m² (inscrite en zone UV1 du PLU) afin de maintenir le parc privé existant, l'aménager et l'ouvrir au public (parallèlement, la maison de caractère sur ce terrain sera requalifiée en Mairie).

Ce nouvel espace vert et les autres espaces qui seront ouverts au publics sur ce site (parking, boulodrome, aire de jeux d'enfants, allées) seront reliés, par des liaisons douces, aux pôles attractifs du village (habitats, place commerciale du village, mairie, pôle médical, école et lieux scolaires/péri-scolaires).

2 500 m² d'espaces verts sont créés par le projet (dont 450 m² désimperméabilisés) dans une commune carencée en espaces verts. Le projet est favorable aux liens sociaux. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- SAINT-REMY-L'HONORE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires	31 200,00	6,80%	Fonds propres	330 891,00	72,15%
EP	8 000,00	1,74%	Région	127 744,00	27,85%
Terrassement et cheminements perméables	190 400,00	41,51%	Total	458 635,00	100,00%
Plantations	18 000,00	3,92%			
Engazonnement	4 960,00	1,08%			
Mobilier durable (pierre) et éclairage écologique	66 800,00	14,56%			
NON RETENU : Terrassements, divers revêtements sol imperméables	64 575,00	14,08%			
NON RETENU : Fourniture et pose de pavage collé imitation pierre calcaire	12 600,00	2,75%			
NON RETENU : Aire de jeux et boulodrome	59 100,00	12,89%			
NON RETENU : Traverses chemin fer	3 000,00	0,65%			
Total	458 635,00	100,00%			

**DOSSIER N° EX041583 - ETUDE DE DEFINITION POUR L'AMENAGEMENT DE LA PROMENADE DU
PARC DES HAUTEURS – EPT EST ENSEMBLE (93)**

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	125 000,00 € HT	50,00 %	62 500,00 €
	Montant total de la subvention		62 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EST ENSEMBLE

Adresse administrative : 100 AV GASTON ROUSSEL
93230 ROMAINVILLE

Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

Représentant : Monsieur Gérard COSME, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2018 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Il s'agit de réaliser une étude de définition pour l'aménagement de la Promenade des Hauteurs.

Dans un secteur très carencé où la population ne dispose aujourd'hui que de 2,5 m² d'espaces verts par habitant, le projet a pour objectif d'ouvrir au public de nouveaux espaces de nature pour constituer, à terme, un parc urbain multi-site de 310 hectares (220 ha ouverts au public aujourd'hui, soit un apport de 90 ha d'espaces verts).

Ce futur parc naturel, récréatif, agricole et culturel desservirait potentiellement un grand territoire de 50 km² où vivent 870 000 habitants, à cheval sur Paris, Est Ensemble (93), Grand Paris-Grand Est (93) et Paris Est-Marne et Bois (94).

Le projet répond à plusieurs grands enjeux régionaux et locaux :

- enjeu de désenclavement : création de continuités piétonnes et cyclables ;
- enjeux environnementaux : végétalisation, biodiversité, rafraîchissement climatique ;
- enjeux sociaux : nouveaux lieux de détente, de sport, de santé, de tourisme, d'autres usages ;
- enjeu paysager : contribution à la mise en scène de la géographie métropolitaine.

Le projet doit aussi servir de levier à la requalification urbaine, au développement de l'habitat et à la régénération économique d'un territoire fragile. Le projet aspire à rassembler de nombreux acteurs.

La demande de subvention porte sur une étude de définition pour l'élaboration d'un plan-guide à visée opérationnelle afin de définir la stratégie d'intervention pour la mise en œuvre de la promenade. Un potentiel à long terme de 900 000 m² d'espaces verts seront créés par le projet dans une territoire très carencé en espaces verts.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est très carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 50%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- EST ENSEMBLE (EPT8)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Etude de définition	125 000,00	100,00%	Fonds propres	37 500,00	30,00%
Total	125 000,00	100,00%	Région	62 500,00	50,00%
			AESN (Sub. prévisionnelle)	18 750,00	15,00%
			Caisse des dépôts et consignation	6 250,00	5,00%
			Total	125 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX041610 - CREATION DE VERGERS DANS L'ECO QUARTIER DU TUMULTU A BOUFFEMONT (95)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	26 817,00 € HT	40,00 %	10 726,80 €
Montant total de la subvention			10 726,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUFFEMONT
Adresse administrative : 45 RUE DE LA REPUBLIQUE
95570 BOUFFEMONT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Claude ROBERT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 3 janvier 2019 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune souhaite doter le nouveau quartier du Tumultu en espaces verts. Elle prévoit pour cela l'implantation de vergers et fruitiers champêtres paysagers.

Un chalet (kiosque) sera le point de rencontre pour des réunions d'apprentis jardiniers, expositions sur la biodiversité, découverte de fruits locaux et de saison, jardinage durable naturel, échanges de savoirs, gestion économe de l'eau (récupérateur), compostage et stockage de petit matériel collectif.

2.750 m² d'espaces verts sont créés par le projet dans une commune carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur et aux liens sociaux.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est non-carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- BOUFFEMONT

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Plantation déplacement et évacuation	7 700,00	27,57%
Récupérateur eau	226,00	0,81%
Chalet avec toiture	11 925,00	42,69%
Travaux installation, gouttières	3 200,00	11,46%
Dalle béton pour chalet	3 520,00	12,60%
NON RETENU : tonte annuelle et évacuation déchets	360,00	1,29%
NON RETENU : entretien des 3 zones 6	1 000,00	3,58%
Total	27 931,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	17 204,20	61,60%
Région	10 726,80	38,40%
Total	27 931,00	100,00%

DOSSIER N° EX041629 - CREATION DU PARC DU COLOMBIER A BREUILLET (91)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	1 217 886,70 € HT	40,00 %	487 154,68 €
	Montant total de la subvention		487 154,68 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUILLET
Adresse administrative : 42 GRANDE RUE
91650 BREUILLET
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard SPROTTI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2019 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet d'aménagement du Parc du Colombier s'appuie sur le parc privé pré-existant, acquis par la commune en 2016, dans le respect des unités de paysages et des équilibres écologiques :

- Création d'un verger, d'une prairie humide et d'une roseraie
- Création d'itinéraires et de cheminements adaptés afin d'éviter le tassement et piétinement
- Création de lieux supports d'animations : observatoires faunistiques, belvédère, grande pelouse
- Redécouverte du pastoralisme, implantation de ruches et de nichoirs

55 000 m² d'espaces verts sont créés par le projet dans une commune carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, aux liens sociaux et à la maîtrise des ruissellements. Le projet permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- BREUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Sente piétonne	50 496,75	3,06%	Fonds propres	761 527,00	46,19%
Plantation du parking du Parc	22 194,00	1,35%	Région	487 154,68	29,55%
Plantation voirie du Parc	9 570,00	0,58%	Département de l'Essonne (Sub. prévisionnelle)	400 000,00	24,26%
Travaux du Parc	1 006 225,95	61,03%	Total	1 648 681,68	100,00%
Retenu limite de 20% : Mobilier urbain durable du Parc	42 500,00	2,58%			
Retenu limite de 20% : belvédère	45 000,00	2,73%			
Retenu limite de 20% : Observatoire Oiseaux	18 500,00	1,12%			
Retenu limite de 20% : Embarcations bois	23 400,00	1,42%			
NON RETENU : travaux Route de St-Chéron	49 617,90	3,01%			
NON RETENU : voirie d'accès	127 376,28	7,73%			
NON RETENU : création du parking du parc (drainant)	161 716,80	9,81%			
NON RETENU voirie du Parc en enrobé	57 084,00	3,46%			
NON RETENU : jeux pour enfants du Parc	35 000,00	2,12%			
Total	1 648 681,68	100,00%			

DOSSIER N° EX041637 - CREATION DE 30 JARDINS FAMILIAUX A QUINCY-SOUS-SENART (91)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	134 715,00 € HT	40,00 %	53 886,00 €
	Montant total de la subvention		53 886,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE QUINCY SOUS SENART

Adresse administrative : 5 RUE DE COMBS LA VILLE
91480 QUINCY-SOUS-SENART

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Christine GARNIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2019 - 30 avril 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Sur une parcelle communale actuellement en friche et dégradée par des stockages de déblais, la ville de Quincy-sous-Sénart souhaite créer 30 parcelles potagères destinées à ses habitants.

La commune de Quincy-sous-Sénart va prochainement créer 30 parcelles potagères destinées à ses habitants, de surfaces de 40 à 100 m², complétées par un verger en lisière et un espace de convivialité.

L'objectif est de permettre à une population logeant en appartement de bénéficier d'un jardin et de découvrir la culture potagère ou fruitière. Des espaces de cultures en bacs seront accessibles aux PMR et certaines parcelles réservées aux écoles ou structures d'accueil de loisirs à des fins éducatives.

3237 m² d'espaces verts sont créés par le projet dans une commune non carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, aux liens sociaux, et à la maîtrise des ruissellements. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est non-carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Localisation géographique :

- QUINCY-SOUS-SENART

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Traitements de sols	19 125,00	11,08%
Clôture et portillons	25 400,00	14,71%
Plantations	15 590,00	9,03%
Équipements mobiliers	40 150,00	23,25%
Adduction d'eau	18 050,00	10,45%
Sanitaires	16 400,00	9,50%
NON RETENU : sols : allées en stabilisé renforcé	37 950,00	21,98%
Total	172 665,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	66 980,00	38,79%
Région	53 886,00	31,21%
Département de l'Essonne (Sub. prévisionnelle)	51 799,00	30,00%
Total	172 665,00	100,00%

DOSSIER N° EX041642 - OUVERTURE AU PUBLIC DU PARC DU FORT DE CHAMPIGNY, A CHENNEVIERES-SUR-MARNE (94)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	1 371 490,00 € HT	36,46 %	500 000,00 €
	Montant total de la subvention		500 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
Adresse administrative : 14 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2019 - 1 janvier 2020

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le projet consiste en l'étude phytosanitaire, le défrichement et l'aménagement des espaces extérieurs du Fort, qui étaient jusqu'ici fermés au public et vise notamment à :

- créer de nouveaux espaces publics : prairies et pelouses dévolues à la promenade, et parcours de santé. Ils pourront être empruntés à pied en tant que « liaison inter-quartiers »,
- aménager des jardins partagés dans les anciens fossés,
- développer une strate arbustive et de vivaces,
- aménager un théâtre de verdure.

42 474 m² d'espaces verts sont créés par le projet dans une commune carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, et aux liens sociaux. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique (des subventions ont été sollicitées auprès de la Métropole du Grand Paris et de la DRAC, mais à ce jour sans information sur les montants éligibles).

Localisation géographique :

- CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
VRD-espaces verts : Défrichage sélectif, abattage, dessouchage	778 900,00	29,69%	Fonds propres	2 123 151,00	80,94%
VRD-espaces verts : Aménagement des fossés	162 850,00	6,21%	Région	500 000,00	19,06%
VRD-espaces verts : Aménagement de l'intérieur du fort	429 740,00	16,38%	Total	2 623 151,00	100,00%
NON RETENU : Gros œuvre (fossés)	882 761,00	33,65%			
NON RETENU : Gros œuvre (intérieur murs contrescarpe)	368 900,00	14,06%			
Total	2 623 151,00	100,00%			

Annexe n° 3 : Fiche projet corrigée suite à une erreur matérielle

DOSSIER N° EX034330 - CREATION DE JARDINS FAMILIAUX ACHANTELOUP-LES-VIGNES (78)

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)

Délibération Cadre : CR2017-119 du 06/07/2017

Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700

Action : 17600307- Plan vert

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	405 000,00 € TTC	40,00 %	162 000,00 €
	Montant total de la subvention		162 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHANTELOUP
LES VIGNES
Adresse administrative : RUE DU GENERAL LECLERC
78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Catherine ARENOU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Création de jardins familiaux à Chanteloup-les-Vignes

Dates prévisionnelles : 1 février 2018 - 30 novembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Les travaux ont commencé cet hiver afin que les habitants puissent bénéficier du jardin dès cette année.

Description :

La Ville de Chanteloup-les-Vignes souhaite créer sur son territoire au printemps 2018 des jardins familiaux visant à promouvoir de façon active la nature et le développement durable dans toutes ses composantes. Le projet répond aux besoins des habitants de s'approprier un espace de nature, et de rompre avec la minéralisation du Quartier de la Noé.

Ce jardin, multifonctionnel et situé sur une liaison majeure du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile-de-France, sera composé de 30 parcelles individuelles, d'une parcelle collective dédiée à l'expérimentation en permaculture, d'une parcelle de prairie et de 20 places de stationnement.

La commune n'étant pas propriétaire des terrains, elle bénéficie de l'autorisation de l'Etat, du CD78 et de GPAm gestionnaire pour le compte de l'Etat pour réaliser le projet, et d'une convention d'occupation de trois ans renouvelable annuellement.

9100 m² d'espaces verts ont été créés par le projet , dans une commune carencée en espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, à la création de liens sociaux, et à la maîtrise des ruissellements. Il permet également de traiter une problématique de pollution des sols sur l'ensemble du site.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le territoire est carencé, le taux de subvention maximal est donc de 40% de l'assiette éligible, soit 162 000 €. Ce montant est inférieur au montant maximum d'aide régionale et respecte le taux minimal de fonds propres de 30%.

Localisation géographique :

- CHANTELOUP-LES-VIGNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes pré-opérationnelles (géomètre, étude faisabilité, études de sols,...)	405 000,00	100,00%
Total	405 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	162 000,00	40,00%
Fonds propres	243 000,00	60,00%
Total	405 000,00	100,00 %